

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Lisa Mazzone, Frédérique Perler, Boris Calame, Sophie Forster Carbonnier, Mathias Buschbeck, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Florian Gander, Olivier Baud, Jean Sanchez, Jean-François Girardet, Francisco Valentin, Sarah Klopmann, Henry Rappaz, Christian Zaugg, Sandra Golay, Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 12 mai 2015

Proposition de motion

Bâtiments scolaires : remettons l'ouvrage sur le métier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la forte croissance du nombre d'étudiant-e-s dans les différents ordres d'enseignement ;
- la dispersion des lieux d'enseignement dans le canton ;
- l'absence manifeste de coordination de la planification des bâtiments ;
- les besoins urgents en bâtiments scolaires pour répondre à la surpopulation scolaire ;
- l'urgente nécessité de la rénovation des bâtiments existants mal entretenus ;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter sans délai au Grand Conseil une planification des constructions et rénovations à entreprendre pour les différents ordres d'enseignement ;
- à présenter au plus vite une planification de constructions provisoires urgentes pour répondre aux besoins de la rentrée 2016 au secondaire postobligatoire ;

- à identifier rapidement les sites pouvant accueillir ces bâtiments provisoires et les affecter prioritairement à la construction de ces bâtiments ;
- à intégrer ces sites provisoires dans une planification urgente de rénovation de l'existant ;
- à coordonner cette planification des bâtiments scolaires avec les projets d'aménagement du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2011, la motion M 2001 posait déjà les constats connus maintenant de tous : le nombre d'élèves de tous les niveaux d'enseignement avait augmenté et continuait d'augmenter, ce qui n'est pas complètement une surprise dans un contexte d'accroissement de la population de 25 % en 20 ans, avec un taux d'augmentation annuel entre 2 et 3 % (taux de natalité, solde migratoire positif, etc.), et, pour les hautes écoles, une forte capacité d'attraction des étudiants suisses et étrangers.

Cette motion faisait donc un constat : les établissements de tous niveaux étaient en cruels besoins de bâtiments pour faire face à leurs obligations d'enseignement. Elle demandait alors, notamment, que le Conseil d'Etat procède à une étude approfondie de la situation et propose ensuite une planification cohérente des constructions et rénovations des bâtiments des différents ordres d'enseignement.

Nous rappelons humblement au Conseil d'Etat que cette motion qui lui a été renvoyée le 26 mai 2011 n'a jamais reçu réponse, pas plus que la situation urgente décrite par cette motion à l'époque.

Depuis la situation a empiré, de nombreux collèges sont en sureffectifs par rapport aux capacités d'accueil des bâtiments et de l'encadrement, avec le maximum de 24 élèves par classe dépassé fréquemment. L'entretien des bâtiments laisse à désirer, les petites réparations sont repoussées. Les rénovations qui n'ont pas été faites péjorent les conditions d'enseignement.

La situation est connue du département puisque l'Union du corps enseignant secondaire genevois a compilé tous ces faits et observations dans une enquête dont les résultats lui ont été communiqués dès février 2014 (1).

La situation nécessite donc que nous remettons l'ouvrage sur le métier, puisqu'il s'agirait que réponse soit donnée au Grand Conseil déjà à la motion M 2001, nous poserons donc la question différemment.

Les récentes fuites sur les projets de changements d'affectation de collèges, puis la présentation officielle de ces projets (2) en conférence de presse du DIP le 11 mars, ont été accueillies avec incompréhension et inquiétude tant par les familles que par les enseignants.

L'apparition de ces projets, destinés à résoudre les problèmes annoncés de surpopulation, a confirmé les inquiétudes émises en 2011 dans la motion 2011.

Les ECG du canton sont toutes déjà en sureffectifs et seront dans une situation critique en 2016 avec environ 1000 places manquantes, selon le DIP. L'école de commerce des Fourches de Frontenex, initialement prévue à l'ouverture à la rentrée 2017, ouvrira plus probablement en 2018.

Le Conseil d'Etat a alors annoncé une série de changements d'affectation.

Pour mémoire, en résumé de la synthèse présentée le 11 mars (2) :

A la rentrée 2015, le collège Madame de Staël devient un établissement mixte collège-ECG par absorption des élèves de l'ECG Ella-Maillart et les futurs élèves de la volée de 9^e année du CO de la Seymaz sont dirigés dans les cycles environnants. A la rentrée 2016, il en ira de même pour la dernière volée de 11^e année du CO de la Seymaz ; l'école de commerce Aimée-Stitelmann devient un établissement mixte EC-ECG (par absorption d'une partie des élèves de l'ECG Ella-Maillart), le bâtiment du collège de Candolle est affecté à l'ECG Ella-Maillart ; le collège de Candolle occupe le CO de la Seymaz.

Voilà la feuille de route annoncée, sans que d'autres solutions, moins lourdes, plus faciles à mettre en œuvre aient été même évoquées et sans qu'une planification rationnelle des projets de constructions et de rénovations ne soit associée à cette feuille de route.

Les milieux enseignants mettent en doute ces propositions et ont détecté de nombreuses failles et incohérences dans le projet du Conseil d'Etat, se posant la question comme les signataires de cette motion de savoir si réellement ce projet de changements d'affectations en cascade était réellement le fruit d'une réflexion, ayant envisagé toutes les solutions.

En particulier, ils ne croient pas à la pérennité annoncée du projet du Conseil d'Etat sur 10 ans et pensent que ces changements d'affectation ne résolvent le problème qu'à 3 à 5 ans, nécessitant, ce délai passé, la construction d'un nouveau cycle d'orientation sur la rive gauche.

Il semblerait également que cette planification à court terme ne tienne pas compte des projets d'aménagement du Canton. La densification de certains quartiers ou la construction de nouveaux quartiers et leurs conséquences en besoins de nouveaux établissements ou en agrandissements d'établissements existants devraient être intégrées à la réflexion.

Les chiffres donnés par le Conseil d'Etat sur l'évolution des effectifs du secondaire II sont contestés par les associations enseignantes car ne

correspondant pas à leurs propres observations compilées dans l'enquête précitée (1).

Enfin les coûts financiers (entre 5 et 13 millions selon les sources) de ces changements d'affectation semblent être sous-estimés.

Nous estimons aussi que les coûts humains (déplacement d'élèves et disparition d'équipes d'enseignement) de cette solution d'urgence sont minimisés alors que ces aspects nourrissent l'inquiétude des enseignants et des familles.

Enfin, il est notable que de nombreux cycles d'orientation de la rive droite dépassent les effectifs maximaux fixés par le DIP (soit 650 élèves) et qu'aucun projet concret n'a encore été proposé par le Conseil d'Etat pour un nouveau cycle d'orientation sur la rive droite. Par contre la solution utilisée depuis 2011 est de déplacer le trop-plein d'élèves de la rive droite sur le CO de la Gradelle.

Il nous semble que le Conseil d'Etat gère le passé, au jour le jour, sans planification réaliste des constructions, alors que les besoins en bâtiments scolaires sont connus, et que ces besoins s'accroissent.

Les signataires de cette motion ne cautionnent pas cette solution non pérenne qui porte non seulement le danger de déstabiliser le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire II, mais surtout d'occulter cette planification nécessaire à long terme, en coordination avec l'aménagement du canton.

Au contraire, nous estimons que cette planification des constructions scolaires pour le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire II est prioritaire, nécessaire et urgente.

Par cette motion, nous en faisons une priorité politique, et nous proposons au Conseil d'Etat de recourir aux bâtiments provisoires pour faire face à l'urgence.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat :

- de présenter sans délai au Grand Conseil une planification des constructions et rénovations urgentes à entreprendre pour les différents ordres d'enseignement ;
- de présenter au plus vite une planification de constructions provisoires urgentes pour répondre aux besoins de la rentrée 2016 au secondaire postobligatoire ;
- d'identifier rapidement les sites pouvant accueillir ces bâtiments provisoires et de les affecter prioritairement à la construction de ces bâtiments ;

- d'intégrer ces sites provisoires dans une planification urgente de rénovation de l'existant ;
- de coordonner cette planification des bâtiments scolaires avec les projets d'aménagement du canton.

Suite à ces explications, nous vous serions reconnaissants, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Source :

1. Bâtiments, effectifs, équipements. Enquête terrain réalisée par l'UCESG et ses associations. Février 2014. http://www.union-ge.ch/index.php?mact=Uploads,cntnt01,getfile,1&cntnt01upload_id=72&cntnt01returnid=76&page=76.
2. Elèves et bâtiments. Annexe au point presse du 11 mars 2015. http://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/ppresse/doc/20150311-annexe1.pdf.